

ACTUALITÉS SUR...

■ ACTUALITÉS

“DISCRIMINATIONS DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ...”

La question de l'égalité se pose au quotidien dans les pratiques des professionnels de santé. Si on évoque fréquemment les conséquences des inégalités sociales dans ce domaine, les discriminations en tant que telles restent un thème assez peu traité.

C'est pourquoi, avec un ensemble de partenaires mulhousiens*, Migrations Santé Alsace et l'ORIV vous proposent, le 11 juin 2015, un après-midi de réflexion et d'échanges autour de la thématique de la prévention des discriminations dans le champ de la santé. Elle se tiendra à Mulhouse dans les locaux de l'ISSM.

Cette après-midi poursuit les objectifs suivants : apporter des éléments de connaissance sur les discriminations dans le champ de la santé ; dialoguer et échanger autour d'enjeux complexes liés à l'égalité de traitement ; prendre conscience du rôle que chacun peut jouer, à partir d'expériences menées sur le territoire haut-rhinois.

Elle s'adresse à tout professionnel du champ sanitaire et social concerné par ces questions, en priorité à ceux du Haut-Rhin.

>>> * Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'ORIV : <http://www.oriv-alsace.org/category/agenda/>

■ RETOUR SUR

CYCLE D'ÉCHANGES “INTÉGRATION... QUELS NOUVEAUX DÉFIS AUJOURD'HUI ?”

L'ORIV a organisé ce cycle sur 4 demi-journées, de janvier à mars 2015.

Le premier temps portait sur la présence immigrée en France et en Alsace. Il a permis de connaître l'évolution des profils des personnes qui arrivent sur le territoire national et de découvrir la démarche globale menée par Nantes pour l'accueil des migrants.

Le deuxième temps fut consacré aux jeunes descendants d'immigrés, avec un retour sur un certain nombre d'idées reçues à partir d'une approche historique et sociologique et la présentation d'un travail, mené auprès d'intervenants sociaux, qui leur permet de faire face aux revendications identitaires des jeunes.

Les discriminations liées à l'origine ont été abordées lors d'une troisième séance avec la mise en avant de constats issus de l'enquête TéO sur les discriminations subies ou ressenties par les immigrés et leurs descendants. Les travaux menés par l'ORIV avec des professionnels de la petite enfance et de la santé, sur l'analyse de leurs pratiques, ont permis de montrer un exemple d'action sur les discriminations systémiques.

Le dernier temps, sur les personnes âgées immigrées a vu la présentation de deux études. L'une sur la santé des migrants âgés en Alsace et la deuxième sur des “pratiques inspirantes” en matière

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées immigrées par les acteurs des collectivités sur l'ensemble du territoire national.

Ce cycle a été organisé avec le soutien financier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Bas-Rhin et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Alsace.

Dans la continuité du cycle et afin de travailler collectivement sur les enjeux d'intégration sociale, une journée d'étude est organisée le 22 mai 2015 à Strasbourg (cf. rubrique Agenda du site de l'ORIV).

>>> Les documents se référant au cycle sont téléchargeables sur : <http://www.oriv-alsace.org/documents/integration-quels-nouveaux-defis-aujourd'hui-actes-du-cycle/>.

CONSEIL CITOYEN : DÉMARCHES MISES EN PLACE PAR L'ORIV DANS LES TERRITOIRES LORRAINS ET ALSACIENS

En Lorraine, un cycle de travail s'est déroulé de novembre 2014 à avril 2015. Un premier temps a réuni les acteurs de l'Etat et ensuite, quatre journées départementales inter-acteurs ont été organisées. Les éléments recueillis ont été mis en commun lors de la journée de clôture du cycle, le 9 avril 2015. Elle a contribué à l'avancée des réflexions sur la mise en œuvre des conseils citoyens. Des habitants déjà engagés dans des conseils citoyens existants (Uckange, Remiremont, Verdun...) ont témoigné.

En Alsace, un travail de réflexion s'est engagé sur Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse en décembre et se poursuit aujourd'hui. Plus récemment, une journée de co-formation a été organisée sur Schiltigheim et Bischheim. Elle s'est inscrite dans une réflexion globale de mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville sur ces deux communes. Elle a spécifiquement porté sur la mise en œuvre des conseils citoyens sur les quartiers du Marais, des Quartiers ouest et du Guirbaden-Canal.

Il est ressorti de l'ensemble de ces démarches que la manière de faire vivre ces conseils citoyens est un enjeu principal. Dans ce cadre, le rôle et la place de l'animateur sont essentiels. L'animation et le financement des conseils citoyens sont les points qui posent encore le plus de questions.

ZOOM > Les “jeunes” dans la société d'aujourd'hui



avril 2015
n° 99
Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville

ZOOM >

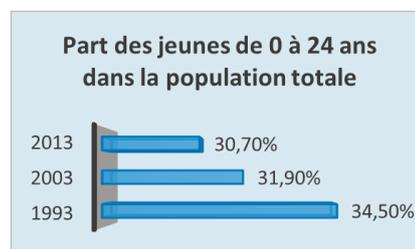
Les "jeunes" dans la société d'aujourd'hui

En reprenant le titre d'un entretien de Pierre Bourdieu avec Anne-Marie Métaillé¹, on dira que "la jeunesse n'est qu'un mot" et recouvre des réalités bien différentes. Les frontières d'une jeunesse qui classiquement représente les 15-24 ans² semblent bouger. Les jeunes sont-ils définis par leur âge ? Par leur niveau de diplôme ? Par la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes ? Ou que les adultes ont d'eux ? Comment analyser la question "jeunesse" ?

■ QU'EST-CE QUE "LA JEUNESSE" ? DE QUI PARLE-T-ON ?

Lorsqu'on cherche à définir la jeunesse, ni l'INSEE, ni l'Observatoire de la société, ni l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) n'en donnent réellement la même définition. Pour le Centre d'Observation de la Société, "il n'existe pas de définition officielle de l'âge de la jeunesse". De manière très globale, la manière dont les jeunes sont identifiés dans la société est assez révélatrice : les jeunes sont jeunes entre 12 et 25 ans (c'était la fameuse carte "jeunes" 12-25 de la SNCF), et dans certaines études, la jeunesse est élargie jusqu'à l'âge de 29 ans. Les "jeunes" sont alors les 18-30 ans lorsqu'il s'agit de parler de l'accès au logement autonome pour la Gazette des Communes³, mais sont les 16-25 ans pour la Secrétaire d'État en charge de la politique de la ville⁴.

LES JEUNES : DÉFINITION PAR LA TRANCHE D'ÂGE



Si l'on s'en tient à une définition par l'âge, on distinguera, sous le mot "jeunes", les enfants (environ 0-11 ans), les adolescents (11-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans)⁵.

On remarquera ainsi que la part des jeunes dans la population totale a baissé depuis 20 ans.

UNE CATÉGORIE POUR DES RÉALITÉS POURTANT DIFFÉRENTES

L'INJEP explique que "d'un point de vue sociologique, la jeunesse peut être définie comme la phase de préparation à l'exercice des rôles conformes à l'âge adulte et comme le passage des principales étapes introduisant à ces rôles : le départ de la famille d'origine et l'accès à un logement indépendant, l'entrée dans la vie professionnelle, la formation d'un couple et enfin, étape irréversible, l'arrivée du premier enfant"⁶.

Pourtant, plusieurs situations, dont la récurrence s'accroît, viennent brouiller ces pistes : une décohabitation de plus en plus tardive, des phénomènes d'entrée dans la parentalité très tôt, un marché de l'emploi difficilement perceptible pour des personnes sans qualification et dans le même temps, pour des étudiants en fin de parcours qui paraissent soit surdiplômés au vu du poste visé, soit trop novice pour d'autres types de travail... Les étapes d'entrée dans l'âge adulte et d'émancipation ne sont plus les mêmes et deviennent même réversibles⁷. Une inversion des tendances est même à noter : si dans les années 80-90, les jeunes issus des milieux ouvriers s'orientaient vers des études courtes, et entraient de manière plus ou moins précoce dans le monde du travail, les conditions d'insertion ont été mises à mal depuis une vingtaine d'années. L'entrée rapide sur le marché du travail semble ainsi de plus en plus s'orienter vers les classes les plus aisées. Face à ces multiples constats, de plus en plus d'analyses par tranche d'âge élargissent le champ des jeunes jusqu'aux 29 ans afin de prendre en compte l'allongement de la jeunesse.

Ainsi, si les catégories d'âges sont d'une utilité certaine dans la mesure statistique, il n'en reste pas moins qu'elles occultent la diversité des situations entre des personnes de même âge mais de milieux sociaux différents. Le recours à une catégorie relevant d'une tranche d'âge fait comme si cette catégorie n'était pas confrontée à des modes de vie, un rapport au travail ou à l'autonomie très différents.

■ JEUNES ET CATÉGORIES SOCIALES : UNE LECTURE DES INÉGALITÉS

En regardant de plus près, les jeunes ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux. Les pratiques culturelles, sociales et économiques divergent selon que la structure familiale environnante assume financièrement les études des enfants ou si, dès le plus jeune âge, il est vital de trouver un emploi.

UNE JEUNESSE À DEUX VITESSES ?

Tout l'enjeu pour parler de la jeunesse est ainsi de savoir avec précision de qui parle-t-on. Il s'agit donc bien de combiner l'âge et

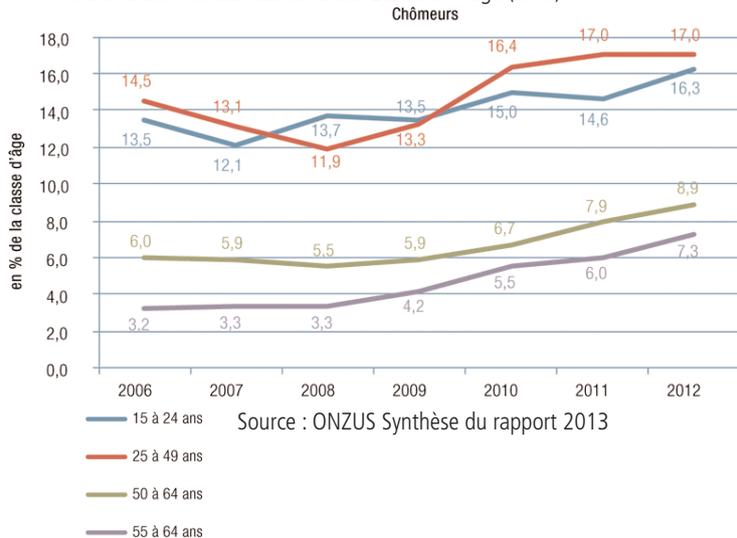
le milieu social dans la réflexion. "Si l'on comparait les jeunes des différentes fractions de la classe dominante, par exemple tous les élèves qui entrent à l'Ecole Normale, à l'ENA, l'X etc., la même année, on verrait que ces "jeunes gens" ont d'autant plus les attributs de l'adulte, du vieux, du noble, du notable etc., qu'ils sont plus proches du pôle du pouvoir"⁸.

Les différenciations sociales sont un élément d'analyse pour comprendre ce qui fait des jeunes ce qu'ils sont, et la place qu'ils ont, dans leurs propres catégories sociales. Ainsi, tantôt les jeunes peuvent être sources de renouveau, d'idées novatrices, de "bol d'air frais" (combien de fois n'a-t-on pas entendu le souhait d'avoir "des jeunes" dans un conseil d'administration ou dans un conseil de quartier), tantôt les jeunes concentrent toutes les difficultés de la société : ils sont sans emploi, sans passion, ou encore en décrochage. Il est bien là question d'une scission entre deux ensembles dont l'un souffre plus particulièrement d'un cumul d'inégalités.

Outre le niveau scolaire et les qualifications acquises, "l'accès aux positions sociales apparaît de plus en plus conditionné par le milieu d'origine et les ressources familiales"⁹. Le territoire de vie (lieu de résidence) des jeunes semble également déterminant. De nombreux travaux font état d'un phénomène de cumul des inégalités qui touche les jeunes et, en particulier, les jeunes habitants des quartiers de la politique de la ville.

LES "JEUNES DE BANLIEUES" ET LA CRISTALLISATION DES STÉRÉOTYPES

Statut d'activité des habitants des Zus selon l'âge (en%)



Si les chiffres de l'emploi¹⁰ sont inquiétants dans les quartiers de la politique de la ville, il n'en reste pas moins que les effets conjoncturels de la société doivent être pris en compte dans l'analyse des

situations. Ainsi, "la position vis-à-vis de l'emploi des jeunes (de 15 à 24 ans) du fait de la durée des études et de la difficulté pour rentrer dans le marché du travail apparaît comme spécifique, en Zone Urbaine Sensible (ZUS) comme dans le reste du territoire"¹¹.

De la même manière le niveau de diplôme des 15-24 ans en ZUS n'atteint en général pas celui des agglomérations environnantes. Malgré ces constats, "les jeunes de banlieues" développent des expériences, des expérimentations largement novatrices. Les expériences créatrices en termes de cultures (groupe de musique, groupe de danse, art de la rue, maîtrise de différentes langues) ne manquent pas. La mobilité, que l'on considère le plus souvent sous l'angle résidentiel, existe sous d'autres formes. Effectivement, les vacances sont parfois le moment de rassemblements familiaux dans les pays d'origine, dans des pays d'Europe où d'autres parties de la famille ont migré, ou encore, nouveau phénomène, de voyages en Thaïlande, là où "pour eux [les Thaïlandais], on est normaux"¹².

Or, dans les politiques publiques, il est bien rare que ces éléments soient pris en compte et valorisés.

LE PARADOXE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE

En fait, tout se passe comme si la question jeunesse était lue au travers de représentations anciennes, plaçant le jeune dans un statut "d'être à éduquer"¹³. Le processus est particulièrement observable en ce qui concerne les jeunes habitant dans les quartiers populaires.

UN CADRE D'ACTION QUI CORRESPOND À CELUI DE LA DÉCENNIE 50-80

D'une part, "l'action des professionnels s'inscrit dans une logique d'encadrement et d'offre d'équipement et d'activités ce qui a constitué le cadre de l'intervention de l'animation dans les années 1950-1980"¹⁴. Durant ces trois décennies, le rôle des institutions dans l'encadrement de l'enfant, et du jeune notamment, était beaucoup plus prégnant puisqu'elles avaient un rôle d'accompagnement vers l'âge adulte.

Aujourd'hui, il est difficile de chercher des repères dans ces institutions. La crise qui les touche crypte leurs fonctions propres et les effets qu'elles pouvaient avoir sur une société. Les jeunes n'ont plus affaire à une autorité référente, mais à une multitude de lieux, de personnes produisant des normes. Avec la disparition de la croyance en les institutions, les cadres de références sont bousculés.

suite au dos...

ZOOM

... Suite...

LES JEUNES SONT-ILS UNE MALADIE ?

D'autre part, les politiques publiques développent des politiques "réparatrices" qui visent à "traiter" des "situations à risques", pour reprendre les termes classiquement utilisés. On parle donc de lutte contre l'échec scolaire, d'école de la deuxième chance, de rattrapage de situation...

Les potentialités des jeunes, et des jeunes des quartiers relevant de la politique de la ville en particulier sont mal utilisées, mal valorisées. Pour reprendre les exemples sans cesse répétés de la musique ou de la danse (bien évidemment, les potentialités des jeunes se retrouvent également à d'autres niveaux), « ces pratiques ne sont pas toujours prises en compte par les institutions, ou lorsqu'elles le sont, les institutions visent à les normer, à les faire entrer dans les cadres classiques¹⁵ des politiques publiques. Par rapport aux mobilités, ne pas prendre en compte les "mobilités informelles"¹⁶ présentées plus haut participe à la création de deux jeunesses : celle dont la "mobilité est noble, instituée, reconnue, et une mobilité non valorisée qui, par ailleurs, recoupe celle dont ils sont les héritiers, une immigration dévalorisée alors que l'on valorise la mobilité : l' "immigré" versus l' "expat" »¹⁷.

POUR UNE ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA QUESTION JEUNESSE

"De façon générale, on peut faire l'hypothèse que la résurgence d'un "problème de la jeunesse" signale une crise de reproduction des structures sociales"¹⁸. La récurrence de cette thématique et de ce sujet dans la société contemporaine témoigne bien du fait d'une difficulté à prendre en compte efficacement la question centrale de la place des jeunes dans la société, et de certains jeunes en particulier.

Ainsi, pour parler de la jeunesse, il peut être judicieux de privilégier une analyse territoriale permettant de raccrocher le groupe considéré avec son environnement immédiat, tout en le considérant dans un système social global et non plus comme une entité déconnectée de l'ensemble du reste de la société. En privilégiant cette approche, il paraît évident que des réponses aux questions comme celles, par exemple, de la radicalisation des jeunes, ne sont pas à chercher chez les jeunes eux-mêmes, mais plutôt dans les contradictions sociétales qui ont conduit à ces dérives.

NOTES DE BAS DE PAGES

¹ Entretien de Pierre Bourdieu avec Anne-Marie Métaillié, paru dans Les jeunes et le premier emploi, Paris, Association des Ages, 1978, pp 520-530. Repris in Question de sociologie, Editions de Minuit, 1984. Ed. 1992 pp. 143-154.

² Les 15-24 ans représentent les jeunes pour les Nations Unies et la catégorie d'âge la plus utilisée par l'INSEE pour parler des jeunes.

³ Collectif, "Jeunes et galères de logement : près de ¾ des 18-30 ans concernés", La Gazette des Communes, mars 2015

⁴ LIQUET Valérie, "Des jeunes en service civique en renfort des conseils citoyens ?", Locatis.fr, avril 2015

⁵ <http://www.observationsociete.fr/jeunes>

⁶ <http://www.injep.fr/-Qu-est-ce-que-l-Injep->

⁷ Ibid.

⁸ Entretien de Pierre Bourdieu avec Anne-Marie Métaillié, op. cit. pp. 520-530.

⁹ Bihl A., Pfefferkorn R. (dir.), Dictionnaire des inégalités, Armand Colin, Paris, 2014, p. 213

¹⁰ D'après le dernier rapport de l'ONZUS, "la proportion de chômeurs augmentant de 1,7 point à 16,3% (8,2% pour les jeunes des mêmes unités urbaines vivant dans d'autres quartiers)" pour les 15-24 ans.

¹¹ Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, Synthèse du rapport 2013, les éditions du CIV.

¹² AUBENAS Florence, "La cité sous les palmiers", Le Magazine du Monde, 7 mars 2015, pp. 33-39

¹³ Fédération des MJC, Associations d'éducation populaire et Fédération des CSC du Val d'Oise, Pôle de ressources Ville et développement social, "Quelle place pour les jeunes dans nos territoires ? Conflits et coopération", Rencontre départementale, oct. 2014, Eragny-sur-Oise.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ http://www.injep.fr/IMG/pdf/FR_Quartiers_Popu.pdf

¹⁶ Ibid.

¹⁷ http://www.injep.fr/IMG/pdf/FR_Quartiers_Popu.pdf

¹⁸ Gérard Mauger, "La jeunesse n'est qu'un mot. A propos d'un entretien avec Pierre Bourdieu", Agora Débat Jeunesse, n°26, 2001.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Laetitia Rocher
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org